



CMAE



UA



PNUE

Distr. générale
18 juillet 2022

Original : anglais
Anglais et français seulement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Dix-huitième session

En ligne, 13, 14 et 16 septembre 2021 et Dakar,
12–16 septembre 2022*

Textes issus de la reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement, préparatifs de la sixième session et célébration du PNUE@50

Note du secrétariat

I. Introduction

1. La reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement, convoquée sur le thème « Renforcer les mesures en faveur de la nature pour réaliser les objectifs de développement durable », s'est tenue à Nairobi du 28 février au 2 mars 2022. Une session spéciale de l'Assemblée pour l'environnement s'est tenue à Nairobi et en ligne les 3 et 4 mars 2022, après la reprise de la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement, afin de célébrer le cinquantième anniversaire de la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). La session spéciale, intitulée « PNUE@50 », s'est tenue sur le thème « Renforcer le PNUE pour la mise en œuvre de la dimension environnementale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

2. Lors de la reprise de la cinquième session, l'Assemblée pour l'environnement a adopté 14 résolutions, une décision et une déclaration ministérielle, et lors de sa session spéciale, elle a adopté une déclaration politique célébrant le cinquantième anniversaire de la création du PNUE. L'Assemblée pour l'environnement a décidé également que sa sixième session se tiendrait du 26 février au 1^{er} mars 2024 et que la sixième session du Comité à composition non limitée des représentants permanents se tiendrait du 19 au 23 février 2024. L'Assemblée pour l'environnement a exhorté les représentants à sa sixième session, lorsqu'elle examinerait la date et le lieu de sa septième session, à garder à l'esprit sa résolution 2/22 sur l'examen du cycle de l'Assemblée pour l'environnement et l'article premier de son Règlement intérieur concernant le délai recommandé entre ses sessions, ainsi que la nécessité d'approuver en 2025 la stratégie à moyen terme pour la période 2026–2029 et le programme de travail et le budget pour l'exercice biennal 2026–2027.

3. Dans la déclaration ministérielle de la reprise de la cinquième session, les ministres ont reconnu la nécessité de procéder à des changements transformateurs et systémiques et de mener des politiques qui s'attaquent simultanément à de multiples problèmes environnementaux, économiques et sociétaux. Ils ont appelé à mettre en œuvre de manière décisive, adéquate et cohérente des actions et des engagements énoncés dans les résolutions adoptées par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa cinquième session.

* Conformément à la décision prise à la réunion du Bureau de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement tenue le 26 mai 2022, la dix-huitième session de la Conférence, qui avait été ajournée le 16 septembre 2021, reprendra en présentiel à Dakar du 12 au 16 septembre 2022.

4. Les chefs d'État et de gouvernement, les ministres et les représentants de haut niveau ont pris note avec satisfaction de la contribution que le PNUE avait apportée à l'appui de l'effort fait au niveau mondial pour régler les problèmes environnementaux les plus graves rencontrés par la planète. Ils ont constaté qu'il est urgent et qu'ils ont comme objectifs communs de renforcer et de faire progresser la conservation, la restauration et l'utilisation durable de l'environnement pour les générations actuelles et futures.

5. Mme Leila Benali, Ministre de l'énergie, de la transition et du développement durable du Maroc, a été élue Présidente de la sixième session de l'Assemblée pour l'environnement et M. Abdou Karim Sall, Ministre de l'environnement et du développement durable du Sénégal, a été élu Vice-Président du Bureau, représentant l'Afrique.

II. Retraite du Corps diplomatique africain après la session de l'Assemblée pour l'environnement et engagement futur de l'Afrique dans les délibérations de l'Assemblée pour l'environnement

6. Lors de la reprise de la cinquième session, le Groupe des États d'Afrique a demandé une évaluation de la performance de la région Afrique au cours de cette session. En conséquence, le Corps diplomatique africain basé à Nairobi, avec le soutien du Bureau régional du PNUE pour l'Afrique, a organisé une retraite après la session, en mai 2022. L'objectif de la retraite était de considérer et d'évaluer l'engagement et la participation du Groupe des États d'Afrique à la reprise de la cinquième session et aux délibérations du PNUE@50, et d'élaborer un plan d'action pour l'engagement et la participation aux futures sessions de l'Assemblée pour l'environnement.

7. Les participants à la retraite ont noté que la participation du Groupe des États d'Afrique à la reprise de la cinquième session avait été un succès, malgré un certain nombre de lacunes. Les principales réalisations étaient les suivantes :

- a) Une position commune forte sur des domaines clés, tels que les résolutions parrainées par le Groupe des États d'Afrique, et les déclarations ministérielle et politique ;
- b) La participation effective des États membres du Groupe des États d'Afrique et la coordination entre eux ;
- c) La préparation efficace par l'intermédiaire des processus de la CMAE ;
- d) Les réunions bien coordonnées du Groupe des États d'Afrique ;
- e) L'engagement actif du Groupe des États d'Afrique dans toutes les résolutions, y compris celles relatives à la pollution plastique, au bien-être des animaux et aux solutions fondées sur la nature.

8. La retraite a également noté qu'un certain nombre de problèmes se posaient au sein du Groupe des États d'Afrique. Ces problèmes étaient les suivants :

- a) La sous-représentation des délégations, se traduisant par un petit nombre de négociateurs principaux, tant dans les groupes de contact que dans les sessions plénières ;
- b) Un manque général de connaissance approfondie des résolutions et une faible expertise technique dans certains domaines ;
- c) De nombreuses réunions de groupes de contact auxquelles les délégations africaines n'avaient pas pu participer en raison de leur petite taille.

9. Les recommandations suivantes ont été convenues pour un engagement futur dans les processus de l'Assemblée pour l'environnement :

- a) Un programme durable devrait être élaboré et mis en œuvre pour former les diplomates et les fonctionnaires basés dans la capitale à la diplomatie environnementale et aux techniques de négociation ;
- b) Des réunions périodiques devraient avoir lieu avec le Bureau régional du PNUE pour l'Afrique afin d'identifier les questions et informations clés afin de soutenir et de guider le Groupe des États d'Afrique ;
- c) Les données et informations clés devraient être mises à la disposition des États membres ;

d) Une communication claire et périodique, ainsi que la tenue de dialogues, en ligne ou en présentiel, devraient être organisées entre le Corps diplomatique africain basé à Nairobi et les fonctionnaires basés dans la capitale afin d'établir une base solide et de renforcer la coopération entre les deux groupes ;

e) Il convenait de se préparer sans tarder à établir des positions communes sur la sixième session de l'Assemblée pour l'environnement, qui se tiendrait en 2024, et sur l'engagement de l'Afrique à cette session ;

f) Le règlement intérieur de la CMAE devrait être revu afin de le mettre à jour pour répondre à l'influence croissante de la CMAE dans les processus régionaux et mondiaux.

10. Le Corps diplomatique africain basé à Nairobi est convenu d'élaborer un plan d'action pour renforcer la capacité de négociation de l'Afrique dans les contextes bilatéraux et multilatéraux. Le plan d'action renforcerait la coopération entre les pays africains au cours de la période précédant la sixième session de l'Assemblée pour l'environnement en 2024.

11. Le plan d'action améliorera la collaboration entre les chapitres du Groupe Afrique, les fonctionnaires basés dans les capitales, les ministères compétents et d'autres organismes intergouvernementaux dans le domaine de l'environnement. Il comprendra également des mécanismes visant à améliorer les compétences et les connaissances des négociateurs en matière de négociation au moyen de programmes de formation spécifiques.

12. Le plan d'action finalisé sera distribué aux États membres, par l'intermédiaire du Président de la CMAE, pour mise en œuvre.
